



## **Cette initiative instaurera un système juridique digne d'un Etat totalitaire**

### **Discours de Rebecca Ruiz, conseillère nationale (VD)**

*Seules les paroles prononcées font foi.*

J'avancerai (en partie en français et en partie en espagnol) 4 arguments contre cette initiative :

#### **1) Destruction du système pénal et justice à deux vitesses**

Notre système pénal est basé sur deux principes : tout d'abord, la proportionnalité, qui signifie qu'on ne coupe pas la main d'un voleur et qu'on prévoit des peines qui soient adaptées et mesurées selon les infractions commises.

Deuxième principe : l'individualisation de la peine. Cela signifie que face à un délinquant, le juge tient compte de son environnement social, économique, de son histoire personnelle et de ses caractéristiques psychologiques pour déterminer la peine qui lui sera donnée. Cela signifie qu'une personne qui a des enfants et qui a un travail se verra peut-être proposer la pose d'un bracelet électronique en guise de peine si la personne a commis des excès de vitesse à répétition.

L'initiative de mise en œuvre annihilera ces principes et instaurera un système juridique digne d'un Etat totalitaire. En outre, cela instaurerait un système judiciaire à deux vitesses dans lequel certaines personnes, les non-Suissees en l'occurrence, se verraient punir de manière beaucoup plus violente pour des infractions de peu de gravité.

#### **2) Des délits bagatelles peuvent mener à un renvoi**

Voici ici quelques exemples :

- 1) Cas d'un Italien établi depuis 40 ans en Suisse. S'il a été condamné il y a 9 ans à une peine pécuniaire avec sursis pour avoir provoqué un accident de voiture sans blessé en raison d'une conduite en état de fatigue et qu'il est aujourd'hui condamné à une peine pécuniaire avec sursis pour avoir calomnié son cousin pour une sombre histoire de famille, il sera expulsé. Peu importe de savoir s'il a des enfants ici, un travail ou même passé la quasi-totalité de sa vie ici.
- 2) Un jeune de 20 ans d'origine turque qui est né ici et dont les parents sont aussi nés ici et qui une seule fois est condamné à une peine de prison de 3 mois avec sursis pour avoir cambriolé durant une nuit un magasin d'informatique sera directement expulsé en Turquie. Sans se soucier de savoir s'il parle la langue, s'il a de la famille là-bas ou la moindre attache avec le pays de ses grands-parents.

Nous ne parlons donc pas ici de cas de criminalité grave. Les assassins et les violeurs d'origine étrangère seront expulsés avec la Loi d'application de l'initiative sur le renvoi de 2010 que le Parlement a adopté fin 2014.

Nous parlons ici de cas qui doivent certes être punis mais qui dans une grande majorité de cas toucheront des personnes intégrées voire nées ici qui à un moment dérapent.

### **3) 400'000 « secondos et tertios » nés en Suisse**

De manera concreta, la iniciativa pone en peligro el derecho a residir de mas de dos millones de personas que viven y trabajan en Suiza, pero que no tienen pasaporte suizo. Este es mi tercer argumento.

Estas personas podrán ser expulsadas automáticamente y sin considerarse las circunstancias, también en caso de delito común, poco grave (a pesar de haber nacido o crecido en Suiza). Eso significa que la “segunda y la tercera generación” también se verán afectadas. Hablamos de 400'000 personas de segunda y tercera generación que, al mas mínimo falso paso, se tendrán que ir de lo que muchos consideran como su país.

Quel message fait-on passer à ces jeunes avec ce type de projet ? Un message de rejet et de haine. Dans une Europe sous tension, où les questions migratoires et d'intégration sont quotidiennes et hautement sensibles pour ne pas dire explosives, une initiative de ce type dans un pays comme le nôtre qui a réussi à intégrer sa population étrangère est totalement irresponsable et pourrait constituer une petite bombe à retardement.

### **4) Europe : L'initiative n'est pas compatible avec les traités internationaux, notamment la libre circulation**

Ultimo argumento : en caso de que se apruebe la iniciativa, se expulsaría automáticamente de Suiza entre 10'000 y 18'000 personas por año, según las estimaciones. Suiza violaría el Acuerdo sobre la Libre Circulación de Personas y pondría aun mas en peligro nuestras relaciones con la Unión europea, lo suficiente desmejoradas desde la aceptación de la iniciativa del 9 de febrero 2014 sobre la emigración de masa.